

PROTÉGEZ-VOUS : DÉPOSEZ PLAINTE

Le dépôt de plainte est un droit et cela ne peut vous être refusé
ou conditionné à des pièces justificatives

Pour déposer plainte :

Dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de Gendarmerie 7j/7 - 24h/24

Les intervenants sociaux sont à votre écoute pour vous accompagner et vous soutenir dans les difficultés sociales que vous rencontrez et dans le dépôt de la plainte :

en gendarmerie : **07 89 08 50 53**

en police : **07 89 08 50 55**

WWW.GS-IMPRIMERIE.FR
IMPRESSION
CRÉATION : LA FABRIQUE DE COM

Maison de Protection des Familles de Loir-et-Cher

Impasse des Vieux Fossés
41200 Romorantin-Lanthenay

02 54 94 13 60

mpf.ggd41@gendarmerie.interieur.gouv.fr

(accueil sur RDV)

Permanences au Point-Justice de Romorantin
tous les 1^{er} jeudi du mois (8h30-11h30)

En écrivant au Procureur de la République

Tribunal judiciaire
1 place de la République
41000 Blois

vif.pr.tj-blois@justice.fr

avec copie à

sec.pr.tj-blois@justice.fr

App-Elles
est la première application française
solidaire des femmes et des filles victimes de violences
www.app-elles.fr

ATTRIBUTION D'UN TELEPHONE GRAVE DANGER POSSIBLE

Il est attribué par la Justice et
permet d'alerter les forces de l'ordre
en cas de menace par votre conjoint ou ex-conjoint.

DELIVRANCE POSSIBLE D'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION

Par la Justice, qui peut interdire à votre conjoint ou ex-conjoint
de vous approcher, lui interdire de détenir des armes,
vous attribuer le logement, vous confier si nécessaire la garde
des enfants, etc. Cette mesure peut être demandée
en dehors de toute plainte.

SI VOUS QUITTEZ LE DOMICILE

Mariée ou pas, avec ou sans enfants, vous avez le droit de partir à tout moment.
Faites-vous accompagner dans cette démarche. Prévoyez un sac d'urgence
(vêtements, documents officiels et autres documents importants, éléments de
preuve, copie du dépôt de plainte, certificats médicaux...)

Pour bénéficier d'un accompagnement
social, contactez le service social de votre
territoire (MDS) :

Conseil Départemental de Loir-et-Cher
02 14 99 41 41 / www.le-loir-et-cher.fr

ou
Le CCAS de votre commune

**POUR ÊTRE HEBERGÉE
EN URGENCE
TÉLÉPHONEZ AU 115**

SI VOUS DEVEZ VOUS FAIRE SOIGNER

BLOIS :

Service d'urgence du Centre Hospitalier de Blois

Mail Pierre Charlot – 02 54 55 65 45

Equipe Malala pour les femmes victimes (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h)

Mail Pierre Charlot – 02 54 55 61 65 - equipemalala@ch-blois.fr

VENDÔME :

Service d'urgence du Centre hospitalier de Vendôme

98, rue Poterie – 02 54 23 33 06

Centre de santé sexuelle

98, rue Poterie – 02 54 23 33 62

ROMORANTIN :

Service d'urgence du Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay

96, rue des Capucins – 02 54 88 34 75

Centre de santé sexuelle (permanence tous les mardis)

96, rue des Capucins – 02 54 88 34 61

**Votre médecin
traitant ou tout
autre médecin**

Demandez un
certificat médical,
il vous sera utile
dans vos
démarches.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

Liberté

Égalité

Fraternité

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES**

La Loi vous protège

**VOS CONTACTS
EN LOIR-ET-CHER**

POUR EN PARLER

appelez le 3919

appel anonyme et gratuit

**EN CAS D'URGENCE
ET DE DANGER**

appelez le 17

ou envoyez

un sms au 114

VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES : PARLEZ-EN !

CONNAÎTRE VOS DROITS

ÊTRE SOUTENUE ET ACCOMPAGNÉE

NUMÉROS D'URGENCE
POLICE, GENDARMERIE 17
SAMU 15
POMPIERS 18

Violences conjugales
(physiques, psychologiques, sexuelles, harcèlement...)
Violences sexuelles / Viols
Mariage forcé
Traite / Prostitution
Polygamie
Mutilations sexuelles féminines
Violences sexuelles et sexistes au travail

Contactez le portail de signalement des violences sexuelles, sexistes ou conjugales :
Signalement en ligne par tchat 7j/7 - 24h/24 : service-public.fr/cmi
(dialogue avec un policier ou gendarme)

Pour être accompagnée dans vos démarches, être conseillée, être écoutée, préparer votre départ du domicile conjugal...

Association d'aide aux victimes : FRANCE VICTIMES 41
du lundi au vendredi de 9h à 16h
Maison de l'Europe 2^e étage, 3 place Bernard Lorjou à Blois
(permanences à Vendôme et Romorantin)
02 54 33 39 63 / francevictimes41@orange.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD 41)
Pour les permanences de Blois, Vendôme, Romorantin et au sein des France services du département, consulter le site : www.cdad41.com ; cdad-loir-et-cher@justice.fr

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
28 rue des écoles à Blois
(permanence à Blois, Vendôme, Romorantin et Salbris)
02 54 42 17 39 / contact41@cidffcentrevaldeloire.fr

PLANNING FAMILIAL 41
ACCUEIL DE JOUR ARTEMISIA
du lundi au vendredi de 10h à 16h
28, rue des écoles à Blois
(accueil sur RDV à Vendôme et Romorantin)
02 54 74 33 41 / asso@leplanningfamilial41.com

COLLECTIF DROITS DES FEMMES 41
Dorgelès Associations
18, rue Dorgelès à Blois
07 88 75 10 94
collectifdroitsdesfemmes41@gmail.com

COLLECTIVES
Permanence au Pôle Jules Ferry,
7, avenue Georges Clémenceau à Vendôme
les lundis de 17h30 à 19h.
Joignable tous les jours au **07 66 22 33 82**
associationcollectives@gmail.com

3 | 9 | 19

3919

ARRÊTONS LES VIOLENCES

APPEL GRATUIT ET ANONYME
arretonslesviolences.gouv.fr